

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 2026  
EM/NC

**Objet : Renouvellement du dispositif « Orchestre à l'école » au sein des écoles primaires de Lérouville (Centre et Cité Gérard)**

**N° : DCM\_2026/121**

**PUBLIÉE LE : 16/06/2026**

**L'an deux mille vingt six, le lundi 8 juin à 20 heures 00.**

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 1<sup>er</sup> juin 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN, Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

- Samuel BOURGEOIS donne pouvoir à Théo CUPCIC
- Christel METZ donne pouvoir à Franck MICHELOT
- Gérald CAHU donne pouvoir à Sandrine KIEFER
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Florent CARÉ

**ÉTAIT ABSENTE :**

- Anne LUDMANN

**Conseillers en exercice : Présents : 24 - Pouvoirs : 4 - Absent : 1 - Votants : 28**

**Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.**

En partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, il est proposé de renouveler le dispositif « Orchestre à l'école » au sein des écoles primaires de Lérouville (Centre et Cité Gérard) :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Renforcer l'éducation musicale des élèves, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif.
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.
- Mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre les établissements scolaires et les structures ou services culturels.
- Établir une complémentarité entre l'offre culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire
- Faciliter l'accès des jeunes à l'ensemble de l'offre culturelle autonome de futurs citoyens.

Débutant la première année sur une classe de CE2, ce dispositif a vocation à s'étendre sur 3 années , CM1 et CM2, selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029
CE2	X		
CM1		X	
CM2			X

L'enseignement musical, entièrement gratuit est intégré dans le temps scolaire et périscolaire, selon un projet pédagogique et un planning défini.

Des conventions d'objectifs entre la ville de Commercy, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, qui définissent le fonctionnement du dispositif et les missions de chaque partenaire doivent être validées et sont jointes à la présente .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs ;
- **AUTORISE** le Maire à financer l'adhésion à l'association « Orchestre à l'école » d'un montant de 100 €/an.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,  
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.